



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
TRÉSORERIE de NEUFCHATEAU**

1 RUE du 79° RI - BP 279

88307 NEUFCHATEAU cedex

Téléphone : 03 29 94 00 91

Mai : t088032@dgfip.finances.gouv.fr

## PROCURATION SOUS SEING PRIVE

Le soussigné MAIGNIEN Didier, Comptable public de la Trésorerie de Neufchâteau déclare :

Constituer pour son mandataire spécial et général  
PIVERT Marie-Olga, adjoint à la Trésorerie, demeurant à NEUFCHATEAU

Lui donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de Neufchâteau ;

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration, d'opérer à la Direction départementale des finances publiques les versements aux époques prescrites, de signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie de Neufchâteau, entendant ainsi transmettre à Mme PIVERT Marie-Olga tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à Neufchâteau, le 5 mars Deux mille quinze, pour valoir ce que de droit

SIGNATURE DU MANDATAIRE :

SIGNATURE DU MANDANT ( 2 ) :

**Didier MAIGNIEN**  
**Inspecteur Divisionnaire**

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DES VOSGES  
25, RUE ANTOINE HURALT – BP 51099  
88060 EPINAL CEDEX 9

**EPINAL, le 9 mars 2015**

**Le Directeur du Pôle Pilotage et Ressources de la Direction Départementale des Finances Publiques des Vosges,**

- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret 2014-1564 du 22 décembre 2014 modifiant le décret 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;
- Vu l'arrêté ministériel du 26 octobre 2009 créant la Direction Départementale des Finances Publiques des Vosges ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 19 février 2015 nommant M. Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS, Préfet des Vosges ;
- Vu l'arrêté du 11 mai 2012 modifiant la situation administrative de M. David GLOMET, Inspecteur Principal des finances publiques des Vosges ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2015/613 du 9 mars 2015 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. David GLOMET, Inspecteur Principal des finances publiques ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2015/614 du 9 mars 2015 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à M. David GLOMET, Inspecteur Principal des finances publiques ;

**Décide :**

**Article 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêtés du préfet des Vosges en date du 9 mars 2015, seront exercées par :

- Mme Isabelle ALGEYER, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques

En son absence, par :

- M. Patrick MAISON, Inspecteur des Finances Publiques

**Article 2 :** Dans le cadre de la validation dans CHORUS formulaire, de l'habilitation à transmettre des ordres de dépenses ou de recettes au CSP, les délégations qui me sont conférées par arrêtés du préfet des Vosges en date du 9 mars 2015 seront exercées par :

**Gestion des Moyens et de la Performance :**

- Mme Isabelle ALGEYER, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques
- M. Patrick MAISON, Inspecteur des Finances Publiques
- M. Alain ROY, Contrôleur des Finances Publiques
- Mme Claudine DIEUDONNE, Agent Administratif des Finances Publiques
- M. Jean-Luc REICHART, Agent Administratif des Finances publiques

**Gestion des Ressources humaines :**

- M. Michel GUILLO, Inspecteur Principal des Finances Publiques
- Mme Danièle GARCIA, Inspectrice des Finances Publiques
- Mme Angélique BERTEAUX, Agent Administratif des Finances Publiques
- M. Olivier DUMAS, Agent Administratif des Finances Publiques

**Article 3 :**

La présente décision abroge les décisions antérieures.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département des Vosges.

Fait à Epinal, le 9 mars 2015

Le Directeur du Pôle Pilotage et Ressources de la Direction Départementale des Vosges



David GLOMET

Inspecteur Principal des Finances Publiques



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**Epinal, le 11 mars 2015**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DES VOSGES**

25, RUE ANTOINE HURALT  
BP 51099  
88060 EPINAL CEDEX 9

### **Décision de délégations spéciales de signature pour le Pôle Pilotage et Ressources**

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques des Vosges,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 octobre 2009 créant la direction départementale des finances publiques des Vosges ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> octobre 2013 portant nomination de Monsieur Patrick NAERT, Administrateur Général des Finances Publiques, en qualité de Directeur Départemental des Finances Publiques des Vosges ;

Vu la décision du Directeur Général des Finances Publiques en date du 4 octobre 2013 fixant au 28 octobre 2013 la date d'installation de Monsieur Patrick NAERT dans les fonctions de Directeur Départemental des Finances Publiques des Vosges ;

**Décide :**

Délégation spéciale de signature est donnée dans le cadre du Pôle Pilotage et Ressources, aux personnes et sous les conditions suivantes :

**Article 1 – Division des ressources humaines et de la formation :**

Reçoit délégation de signature à l'effet de signer les pièces et documents relatifs aux attributions et activités de la division des ressources humaines et de la formation,

- M. Michel GUILLO, Inspecteur Principal des Finances Publiques, responsable de la division

**Article 2 – Ressources humaines :**

Reçoit délégation à l'effet de signer les procès-verbaux des CAPL en qualité de secrétaire, les correspondances courantes émanant du service ressources humaines, les envois de documents et accusés de réception, les documents de liaison avec le département informatique relatifs au traitement des agents du département, les convocations aux réunions, concours et examens, les fiches de congés de maladie des agents de catégories B et C du département ainsi que les autorisations d'absence pour formation des agents de toutes catégories, les liquidations de frais de changement de résidence :

- Mme Danièle GARCIA, Inspectrice des Finances Publiques

Reçoivent délégation à l'effet de signer les documents de liaison avec le département informatique relatifs au traitement des agents du département, les convocations aux réunions :

- Mme Françoise FRECHIN, Contrôleur Principal des Finances Publiques
- Mme Annie FREMIOT, Contrôleur des Finances Publiques
- Mme Brigitte SINGRELIN, Contrôleur des Finances Publiques
- Mme Angélique BERTEAUX, Agent Administratif Principal des Finances Publiques
- M. Olivier DUMAS, Agent Administratif Principal des Finances Publiques
- Mme Muriel GRANDVALLET, Agent Administratif des Finances Publiques

**Article 3 – Convocations médicales :**

Reçoit délégation à l'effet de gérer et signer les convocations médicales :

- Mme Nelly VINCENT, Contrôleur des Finances Publiques

**Article 4 – Formation professionnelle, concours, stratégie et contrôle de gestion :**

Reçoivent délégation à l'effet de signer les correspondances courantes dans le cadre de leurs missions, ainsi que les envois de documents et accusés de réception :

- Mme Carine CHARDEL, Inspectrice des Finances Publiques, chargée de la stratégie, du contrôle de gestion et de la formation professionnelle
- Mme Elodie PETITFOUR, Inspectrice des Finances Publiques, chargée de la stratégie, du contrôle de gestion et de la formation professionnelle
- M. Mickaël ROBERT, Inspecteur des Finances Publiques, chargé de la stratégie, du contrôle de gestion et de la formation professionnelle

Reçoivent délégation à l'effet de signer les convocations aux sessions de formation professionnelle :

- Mme Carine CHARDEL, Inspectrice des Finances Publiques, chargée de la stratégie, du contrôle de gestion et de la formation professionnelle
- Mme Elodie PETITFOUR, Inspectrice des Finances Publiques, chargée de la stratégie, du contrôle de gestion et de la formation professionnelle
- M. Mickaël ROBERT, Inspecteur des Finances Publiques, chargé de la stratégie, du contrôle de gestion et de la formation professionnelle

Reçoivent délégation de signature à l'effet de signer les pièces et documents relatifs aux attributions et activités de la division Stratégie – Contrôle de Gestion – Qualité de Service :

- Mme Carine CHARDEL, Inspectrice des Finances Publiques, chargée de la stratégie, du contrôle de gestion et de la formation professionnelle
- Mme Elodie PETITFOUR, Inspectrice des Finances Publiques, chargée de la stratégie, du contrôle de gestion et de la formation professionnelle
- M. Mickaël ROBERT, Inspecteur des Finances Publiques, chargé de la stratégie, du contrôle de gestion et de la formation professionnelle

Reçoivent délégation à l'effet de signer les procès verbaux des comités techniques locaux en qualité de secrétaires ainsi que les correspondances courantes émanant du service Stratégie – Contrôle de Gestion – Qualité de Service, enfin les envois de documents et accusés réception :

- Mme Carine CHARDEL, Inspectrice des Finances Publiques, chargée de la stratégie, du contrôle de gestion et de la formation professionnelle
- Mme Elodie PETITFOUR, Inspectrice des Finances Publiques, chargée de la stratégie, du contrôle de gestion et de la formation professionnelle
- M. Mickaël ROBERT, Inspecteur des Finances Publiques, chargé de la stratégie, du contrôle de gestion et de la formation professionnelle

#### **Article 5 – Division des moyens, de l'immobilier et de la logistique :**

Reçoit délégation de signature à l'effet de signer les pièces et documents relatifs aux attributions et activités de la division des moyens, de l'immobilier et de la logistique :

- Mme Isabelle ALGEYER, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques, responsable de la division

#### **Article 6 – Budget, immobilier, logistique, services communs :**

Reçoivent délégation à l'effet de signer les correspondances courantes émanant du service budget immobilier logistique, les envois de documents et accusés de réception :

- M. Patrick MAISON, Inspecteur des Finances Publiques, responsable du service
- M. Alain ROY, Contrôleur des Finances Publiques
- M. Cyrille SECRET, Contrôleur des Finances Publiques
- Mme Claudine DIEUDONNE, Agent Administratif des Finances Publiques
- M. Jean-Luc REICHART, Agent Administratif des Finances Publiques

Reçoivent délégation à l'effet de :

- signer les accusés réception postaux ;
- transporter les fonds pour la Direction Départementale et signer les documents qui s'y rapportent auprès de la Banque Postale ;
- déposer les chèques et documents auprès de la Banque de France :
  - M. Cyrille SECRET, Contrôleur des Finances Publiques
  - M. Pascal BOLMONT, Agent Administratif Principal des Finances Publiques
  - M. Jean-Luc REICHART, Agent Administratif des Finances Publiques
  - M. Franck COULON, Agent Technique des Finances Publiques
  - M. Jocelyn JACOB, Agent Technique des Finances Publiques
  - M. Ernest MULLER, Agent Technique des Finances Publiques
  - M. Jérémy SALVADOR, Agent Technique des Finances Publiques

#### **Article 7 – Délégué départemental sécurité (DDS) :**

Reçoivent délégation de signature à l'effet de signer les correspondances courantes dans le cadre de la mission DDS, ainsi que les envois de documents et accusés de réception :

- Mme Isabelle ALGEYER, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques
- M. Michel GUILLO, Inspecteur Principal des Finances Publiques

#### **Article 8**

Lorsque les délégations sont faites sous conditions ou avec réserves, ces clauses ne concernent que le délégataire. Elles ne sont pas opposables aux tiers et ne peuvent être revendiquées par eux. Chacun des délégataires peut agir seul.

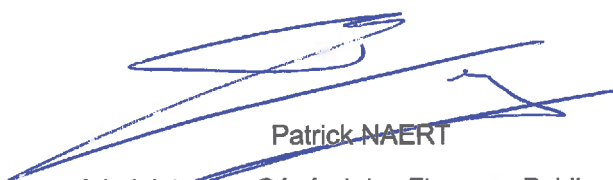
#### **Article 9**

La présente décision abroge les décisions antérieures.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département des Vosges.

Fait à EPINAL le 11 mars 2015,

Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Vosges,



Patrick NAERT

Administrateur Général des Finances Publiques





**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES VOSGES  
25 rue Antoine Hurault  
BP 51099  
88060 ÉPINAL cedex 9

**Arrêté portant délégation de signature à M. Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS, Préfet des Vosges  
en matière d'agrément au système d'immatriculation des véhicules**

**Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Vosges,**

Vu le Code Général des impôts et notamment son article 1723 ter-OB ;

Vu le décret n° 2008-850 du 26 août 2008 instituant une redevance destinée à couvrir les frais d'acheminement des certificats d'immatriculation des véhicules ;

Vu l'arrêté du 23 octobre 2008 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « application de pré-demande d'habilitation et d'agrément » mis en œuvre par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et par le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2008-1283 du 8 décembre 2008 relatif au commissionnement des personnes auprès desquelles sont payées les taxes sur les certificats d'immatriculation des véhicules et aux modalités de recouvrement de la redevance destinée à couvrir les frais d'acheminement de ces certificats ;

Vu le décret n° 2014-1564 du 22 décembre 2014 modifiant le décret 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 octobre 2009 créant la direction départementale des finances publiques des Vosges ;

Vu le décret du Président de la République en date du 3 septembre 2013 nommant M. Eric REQUET, secrétaire général de la préfecture des Vosges.

Vu le décret du 1<sup>er</sup> octobre 2013 portant nomination de Monsieur Patrick NAERT, Administrateur Général des Finances Publiques, en qualité de Directeur Départemental des Finances Publiques des Vosges ;

Vu le décret du 19 février 2015 nommant M. Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS, Préfet des Vosges ;

Vu la décision du Directeur Général des Finances Publiques en date du 4 octobre 2013 fixant au 28 octobre 2013 la date d'installation de Monsieur Patrick NAERT dans les fonctions de Directeur Départemental des Finances Publiques des Vosges ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS, Préfet des Vosges, pour signer toutes conventions relatives au commissionnement des professionnels du commerce de l'automobile par l'administration des finances, dans les conditions prévues par l'article 1723 ter-0 B du code général des impôts et par l'article 2 du décret n° 2008-1283 du 8 décembre 2008 pris pour son application, ainsi que toutes décisions unilatérales de refus ou de retrait du commissionnement.

**Article 2 :** En cas d'absence, d'empêchement de M. Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS, délégation de signature ayant même objet est donnée à M. Eric REQUET, secrétaire général de la préfecture du département des Vosges.



**Article 3** :M. l'Administrateur Général des Finances Publiques, M. le Préfet, M. le Secrétaire Général de la Préfecture, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à EPINAL le 9 mars 2015

Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Vosges,



Patrick NAERT

Administrateur Général des Finances Publiques